

Rôle des délégués à la Conférence des Bureau des Services mondiaux et rôle des représentants régionaux

1. Quel est le rôle du membre délégué à la Conférence des Services mondiaux ?

Le délégué représente son intergroupe à la Conférence annuelle des Services mondiaux et partage son expérience avec tous les autres délégués. Cette Conférence représente la conscience collective des OA ; on y prend des décisions et on y fait des recommandations au sujet de la régie interne et des lignes de conduite du mouvement tout entier. Les délégués sont choisis en fonction de leur jugement, de leur expérience, de leur équilibre, de leur abstinence, de leur volonté et de leur fidélité au programme OA. (Voir les règlements internes de OA, sous-section B, article X, Section 3 pour plus d'information à ce sujet. On peut consulter les règlements internes de OA sur le site Web et dans le plus récent rapport final de Conférence OA.)

Le rôle du délégué est également de maintenir, par l'entremise des Services mondiaux, son intergroupe en relations étroites avec tous les OA du monde entier, et informer constamment le BSM et les autres intergroupes des difficultés, des progrès, des besoins et des désirs de son intergroupe.

Il reçoit aussi la correspondance provenant du Bureau des Services mondiaux ainsi que le rapport et tous les documents relatifs à la Conférence annuelle et il les communique à son intergroupe. De plus, le délégué s'assure que les membres de l'intergroupe aient accès à tout ce qui est publié par le BSM.

Au besoin, il peut aider les groupes à remplir leur formulaire d'inscription et veiller à ce que celui-ci soit envoyé au BSM afin que tous les groupes soient inscrits dans le répertoire international des OA.

Il peut également réunir et envoyer les contributions que les groupes remettent au BSM afin de participer aux activités des OA dans le monde entier.

Le délégué informe les membres de son intergroupe des activités du BSM à l'échelle locale, par exemple les

réponses aux lettres reçues par le BSM à la suite de la diffusion d'information sur les OA.

Il agit à titre de personne-ressource du BSM dans son secteur. On peut, par exemple, lui demander d'indiquer à des personnes intéressées le lieu d'une réunion OA ou de diffuser le message OA de toute autre façon.

Il adhère entièrement à l'esprit des Douze Traditions et n'hésite jamais à servir gratuitement les OA.

Le délégué aide son intergroupe à résoudre ses difficultés et à éviter les erreurs. Pour cela, il fait appel, au besoin, au personnel du Bureau des Services mondiaux qui est toujours prêt à lui communiquer les expériences vécues par d'autres OA dans le monde entier.

Dans la mesure du possible, il agit également à titre de représentant régional.

2. Qu'est-ce qu'une région ?

Pour que les administrateurs OA représentent bien tous les membres, les États-Unis ont été divisés en huit régions et les provinces canadiennes ont été englobées dans la région américaine la plus près. Le Mexique est la région 2. Chaque région envoie un ou plusieurs candidats administrateurs à la Conférence des Services mondiaux et l'une de ces personnes est élue pour servir le mouvement tout entier. Lors des Conférences de 1982 et 1994, les groupes OA, les intergroupes et les autres services à l'extérieur du Canada et des États-Unis ont été réunis dans les régions 9 et 10. En 2001, l'Amérique Centrale et l'Amérique du Sud ont été intégrées à la région 8.

3. Quel est le rôle du Bureau régional ?

Dans la structure organisationnelle des OA, le rôle du Bureau régional est de coordonner à une grande échelle la mise en pratique de la Douzième Étape. Lors de son assemblée, le Bureau régional choisit les candidates et candidats administrateurs qui assisteront à la Conférence des Services mondiaux. La personne élue administrateur